

DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES HISTORIQUES ?

Émeric Bréhier, Sébastien Roy

28/05/2026

Le 27 septembre 2026 se tiendront les élections sénatoriales. Émeric Bréhier et Sébastien Roy, respectivement directeur et membre de l'Observatoire de la vie politique de la Fondation, font le point sur l'état des rapports de force actuels dans la Chambre haute et décryptent les enjeux pour chaque famille politique et groupe parlementaire. Selon eux, ces élections sénatoriales pourraient bien être porteuses de significations particulières à quelques mois de la campagne présidentielle de 2027.

Introduction

Les élections sénatoriales passent souvent sous le radar de l'analyse politique. D'abord car, d'ordinaire, le système institutionnel de la V^e République donne non seulement la prééminence à l'élection présidentielle, mais également aux députés qui ont, dans le cadre de la navette parlementaire, la primauté sur leurs collègues de la Chambre haute. Ensuite, la modification¹ du calendrier électoral en 2002 suite à l'adoption du quinquennat en 2000 a conféré une logique politique certaine à ce moment intense de la vie publique de plusieurs mois à l'issue desquels la France dispose non seulement d'un nouveau président de la République mais également d'une Assemblée nationale renouvelée. Enfin, à l'évidence, le mode de scrutin indirect prévalant pour les élections sénatoriales contribue à en faire une élection moins visible, moins perceptible pour l'ensemble de nos concitoyens.

Pour autant, ces élections constituent tous les trois ans un moment fort de la République.

D'abord car il s'agit alors d'élire des parlementaires qui, s'ils disposent de pouvoirs moindres que leurs collègues députés, n'en demeurent pas moins porteurs, chacune et chacun, d'une part de la souveraineté nationale. S'ils ne peuvent renverser le gouvernement – mais en contrepartie ne peuvent voir leur mandat interrompu par une dissolution –, ils disposent d'un rôle crucial dans la procédure législative. Ensuite, compte tenu de leur mode d'élection et de leur spécificité

constitutionnelle, ils constituent bel et bien la « garde prétorienne » des collectivités territoriales et de leurs élus. En ce sens, ils donnent à voir non seulement la – grande – diversité des collectivités territoriales de la République française, mais également l'évolution des rapports de force entre les différentes formations politiques au niveau local. Par ailleurs, depuis les dernières élections législatives de 2024, plus encore qu'au lendemain de celles de 2022, le Sénat est apparu comme un pôle de stabilité parlementaire avec lequel le gouvernement devait compter, voire sur lequel il pouvait s'appuyer.

Mais plus encore, ces élections sénatoriales du 27 septembre 2026 peuvent être porteuses de significations particulières à quelques mois de la campagne présidentielle de 2027. Non pas tant qu'elles risquent de bouleverser de fond en comble les rapports de force au sein de la Haute Assemblée, mais elles diront beaucoup de la place des sénateurs lors de la prochaine mandature présidentielle. Enfin, elles revêtent une importance non négligeable pour nombre de partis politiques ou de groupes parlementaires qui composent aujourd'hui encore le Sénat.

Rappelons, pour commencer, que le Sénat est renouvelable par moitié et que le mandat sénatorial est de six ans. Cette année, il s'agit de renouveler 178 des 348 sièges qui composent le Sénat. Les 170 autres l'avaient été lors des élections sénatoriales de septembre 2023². 326 d'entre eux sont élus dans les départements de métropole et d'outre-mer, 2 en Polynésie française, 2 en Nouvelle-Calédonie, 2 à Mayotte, 1 dans les îles de Wallis-et-Futuna, 1 à Saint-Barthélemy, 1 à Saint-Martin, 1 à Saint-Pierre-et-Miquelon ; 12 représentent les Français de l'étranger. Remémorons-nous également que, selon que les départements élisent jusque 2 sénateurs ou bien 3 et plus, le mode de scrutin diffère³. Pour les premiers, il s'agit d'une élection au suffrage majoritaire où les « tickets » doivent être paritaires. À l'issue du premier tour, si un candidat obtient plus de 50% des suffrages exprimés, il est élu. Si tel n'est pas le cas, alors un second tour est organisé quelques heures plus tard, laissant ainsi le temps aux accords de désistement de se réaliser ou pas. Alors, le ou les candidats arrivés en tête sont élus même sans majorité absolue. Pour les seconds, il s'agit d'une élection proportionnelle à un seul tour avec des listes évidemment paritaires.

Qui sont donc les « grands électeurs » ? Les députés et les sénateurs sortants d'abord. Les conseillers régionaux élus dans le département concerné, les conseillers départementaux ensuite. Les délégués des conseils municipaux qui représentent près de 95% des grands électeurs, enfin. Ainsi le nombre de délégués varie-t-il selon le nombre d'habitants des communes : 1 délégué pour les conseils municipaux de 7 et 11 membres, 3 délégués pour les conseils municipaux de 15 membres, 5 délégués pour les conseils de 19 membres, 7 délégués pour les conseils de 23 membres, 15 délégués pour les conseils de 27 et 29 membres. Quant aux communes de plus de 9000 habitants, tous les conseillers municipaux sont automatiquement des « grands électeurs ».

Au titre du Code électoral, à partir de 30 000 habitants, la désignation par le conseil municipal d'un délégué supplémentaire par tranche de 800 habitants est prévue. Quant aux sénateurs représentant les Français établis hors de France, ils sont élus par un collège composé des 11 députés et des 12 sénateurs élus par les Français établis hors de France, des 442 conseillers des Français de l'étranger et 68 délégués consulaires. C'est en juin prochain que les conseils municipaux désigneront l'ensemble de leurs délégués sénatoriaux.

À l'occasion des prochaines élections sénatoriales, les sénateurs seront donc renouvelés dans les départements repris dans le tableau ci-dessous. Dans 30 d'entre eux, l'élection s'effectuera à la proportionnelle lorsque, dans 34 autres, elle le sera au scrutin majoritaire.

Département	Nombre de sénateurs	Mode de scrutin
Ain	3	Proportionnelle
Aisne	3	Proportionnelle
Allier	2	Majoritaire
Alpes de Haute-Provence	1	Majoritaire
Hautes-Alpes	1	Majoritaire
Alpes-Maritimes	5	Proportionnelle
Ardèche	2	Majoritaire
Ardennes	2	Majoritaire
Ariège	1	Majoritaire
Aube	2	Majoritaire
Aude	2	Majoritaire

Aveyron	2	Majoritaire
Bouches-du-Rhône	8	Proportionnelle
Calvados	3	Proportionnelle
Cantal	2	Majoritaire
Charente	2	Majoritaire
Charente-Maritime	3	Proportionnelle
Cher	2	Majoritaire
Corrèze	2	Majoritaire
Corse du Sud	1	Majoritaire
Haute-Corse	1	Majoritaire
Côte-d'Or	3	Proportionnelle
Côtes-d'Armor	3	Proportionnelle
Creuse	2	Majoritaire
Dordogne	2	Majoritaire
Doubs	3	Proportionnelle
Drôme	3	Proportionnelle
Eure	3	Proportionnelle
Eure-et-Loir	3	Proportionnelle

Finistère	4	Proportionnelle
Gard	3	Proportionnelle
Haute-Garonne	5	Proportionnelle
Gers	2	Majoritaire
Gironde	6	Proportionnelle
Hérault	4	Proportionnelle
Ille-et-Vilaine	4	Proportionnelle
Indre	2	Majoritaire
Bas-Rhin	5	Proportionnelle
Haut-Rhin	4	Proportionnelle
Rhône	7	Proportionnelle
Haute-Saône	2	Majoritaire
Saône-et-Loire	3	Proportionnelle
Sarthe	3	Proportionnelle
Savoie	2	Majoritaire
Haute-Savoie	3	Proportionnelle
Seine-Maritime	6	Proportionnelle
Deux-Sèvres	2	Majoritaire

Somme	3	Proportionnelle
Tarn	2	Majoritaire
Tarn-et-Garonne	2	Majoritaire
Var	4	Proportionnelle
Vaucluse	3	Proportionnelle
Vendée	3	Proportionnelle
Vienne	2	Majoritaire
Haute-Vienne	2	Majoritaire
Vosges	2	Majoritaire
Yonne	2	Majoritaire
Territoire-de-Belfort	1	Majoritaire
Guyane	2	Majoritaire
Saint-Barthélemy	1	Majoritaire
Saint-Martin	1	Majoritaire
Wallis-et-Futuna	1	Majoritaire
Polynésie française	2	Majoritaire
Fédération des Français établis à l'étranger (FFE)	6	Proportionnelle

Source : tableau réalisé par les auteurs.

Quelle est la situation politique au Sénat ?

La composition des groupes parlementaires

D'abord, le groupe des Républicains et apparentés est encore extrêmement puissant en dépit d'un recul bien réel ces derniers temps. Avec 131 sénateurs, le groupe, épine dorsale de la majorité sénatoriale de Gérard Larcher, est présidé par Mathieu Darnaud qui a succédé à Bruno Retailleau ; 17 sénateurs sont apparentés LR et 14 y sont rattachés. Cette nuance pourra avoir de l'importance au lendemain des sénatoriales.

Vient ensuite le groupe Socialiste, écologiste et républicain présidé par Patrick Kanner qui, en l'espace de dix ans, a vu ses effectifs fondre, passant de 130 à 65 (64 membres et 1 apparenté) sénatrices et sénateurs, suite aux résultats électoraux de 2014 et 2015 qui, en dépit de réelles conquêtes lors des élections municipales de 2020, n'ont pas été contrebalancés ces dernières années. Mais l'effectif a également diminué en raison des départs de quelques sénateurs pour d'autres groupes, notamment pour celui présidé par François Patriat de la majorité présidentielle ou pour les Écologistes suite à la création une nouvelle fois d'un groupe à la Chambre haute. Enfin, le Parti socialiste, à l'occasion des négociations pour les renouvellements de 2020 puis de 2023, a dû céder quelques sièges à d'autres forces politiques alliées, et singulièrement les Écologistes.

Troisième groupe en termes d'importance, le groupe Union centriste, présidé par Hervé Marseille, est en l'espace d'une décennie passé de 31 à 59 sièges. Grand vainqueur des deux derniers renouvellements, il est en passe de ravir aux socialistes la place de deuxième groupe de la Chambre haute. Son élasticité politique lui permet assurément de regrouper sous sa bannière des femmes et hommes politiques d'origines très diverses, avec des votes parfois distincts de ceux du premier groupe sénatorial.

Viennent ensuite le groupe Les indépendants – République et territoires (LIRT), présidé par Claude Malhuret, dont les interventions en séance sont souvent fortes et pesées au trébuchet, avec 20 membres, et celui présidé par le fidèle du président de la République, le sénateur de la Côte-d'Or François Patriat, et nommé Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI), avec 19 membres. Ce dernier comprend nombre de sénateurs ultramarins mais aussi quelques anciens socialistes. Il fut l'un des perdants du dernier renouvellement. Le groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste – Kanaky conserve, quant à lui, 18 sièges, preuve à la fois de son affaïssement territorial et de sa résilience politique. Viennent s'ajouter le Rassemblement démocratique et social européen – le groupe le plus ancien – avec 16 membres et présidé par la sénatrice des Hautes-Pyrénées Maryse Carrère et, enfin, le groupe Écologiste –

Solidarité et territoires qui, en renaissant de ses cendres, avait contribué à l'affaissement du groupe Socialiste et qui comprend aujourd'hui 16 membres.

Bien différente est la position institutionnelle de la Chambre haute depuis à tout le moins 2022. Auparavant, la majorité absolue en faveur de la coalition présidentielle à l'Assemblée nationale laissait en définitive peu de place aux sénateurs. La situation n'est plus la même depuis les élections législatives de juin 2022 ! Elle s'est même renforcée à l'issue de la dissolution de juin 2024. Avec une majorité fort relative d'abord, inexistante ensuite, le gouvernement ne peut plus compter sur la seule Assemblée nationale pour faire adopter ses textes à l'issue de la navette parlementaire. Il se doit, en dehors des projets budgétaires toujours susceptibles d'être adoptés par l'utilisation du 49-3 dès lors qu'aucune motion de censure ne recueille 289 voix (si les effectifs de l'Assemblée sont complets), de trouver des compromis avec différentes forces politiques sénatoriales, que ce soit à l'occasion des lectures parlementaires ou bien lors des commissions mixtes paritaires (CMP). Nombreux furent les exemples de cette difficulté parlementaire tout au long de ces derniers mois.

C'est bien dans ce cadre que les enjeux des sénatoriales de septembre 2026 doivent être abordés et déterminés.

La composition du corps électoral en septembre prochain

Arrêtons-nous tout d'abord quelques instants sur le corps électoral de septembre prochain. Celui-ci est la résultante des élections municipales de 2026, des départementales et régionales de 2021 et, dans une infime mesure, des législatives de 2024. Les élections sénatoriales ont cette particularité de ne pas présenter d'énormes surprises. Le corps électoral étant constitué de grands électeurs, en fonction du nombre d'élus, département par département, nous pourrions normalement prévoir les résultats. C'est sans compter sur le génie du peuple français et de ses élus, qui aiment trop la politique pour se contenter d'un jeu simple et limpide. Mais aussi, tout simplement, parce que la majeure partie de ce corps électoral est constituée par les élus des communes en dessous de 9000 habitants où les étiquettes politiques sont bien moins visibles, connues ou mises en avant que dans les villes de plus de 9000 ou 10 000 habitants.

Lors de nos notes précédentes, nous avons pointé la dichotomie entre scène politique nationale et scène politique locale. Schématiquement, les grands perdants de 2022 et 2017 sont, en effet, à l'inverse les grands vainqueurs de 2020 et 2021, à savoir des municipales puis des départementales et régionales. Même si lors des récentes élections municipales de 2026, il a été constaté des victoires notables du Rassemblement national dans les villes de plus de 10 000 habitants et des

percées symboliquement importantes de La France insoumise, la majeure partie des édiles municipaux de cette strate de communes demeure issue des partis (dans leur diversité) dits de gouvernement. Aussi est-il une évidence que dans les départements où le RN – ou son allié l'Union des droites pour la République (UDR) – a conquis des villes ou a obtenu des élus municipaux, les sénateurs sortants LR vont être sous pression ; et que, de même, à l'opposé, dans ceux où LFI a conquis ses quelques villes et surtout a obtenu des conseillers municipaux en se maintenant au second tour ou en profitant de fusions politiques ou techniques, la pression sera sur les sortants socialistes, écologistes ou communistes.

Toutefois, comme évoqué ci-dessus, la majeure partie du corps électoral dans chaque département (la circonscription électorale des sénateurs) est bien constituée des élus municipaux dans les villes de moins de 10 000 habitants. Les éventuelles évolutions à l'issue des dernières élections municipales sont ainsi peu répertoriées tant ces échéances mobilisent peu, et de moins en moins, les étiquettes partisanes nationales. C'est pourquoi Gilles Finchelstein évoque, à raison, la possibilité d'une vague « sous-marine⁴ ». L'exemple seine-et-marnais des élections sénatoriales de septembre 2023 doit nous alerter : alors même qu'il n'y avait alors pas de mairie estampillée Rassemblement national dans ce département aux 514 communes, la liste de ce parti obtint 413 suffrages (12,98%), soit à peine moins que la liste de la majorité présidentielle (466 voix), et 1 siège. En l'espace de six années, la liste frontiste était ainsi passée de 107 à 413 voix, sans grandes conquêtes à l'occasion des municipales de 2020 !

Une élection sénatoriale, c'est bien d'abord et avant tout aller à la rencontre des élus municipaux, notamment dans les plus petites communes qui apportent non seulement nombre d'électeurs mais également les quelques voix supplémentaires permettant d'obtenir plus de victoires que la seule arithmétique partisane ne pourrait le prévoir. À cette difficulté somme toute très classique pour qui a déjà été mobilisé pour ce type d'élection, vient s'en ajouter une nouvelle : la déstructuration partisane de ces dernières années – y compris au sein des villes importantes – fait apparaître des incertitudes bien plus grandes que par le passé quant au comportement électoral des élus municipaux d'une même majorité municipale. Bien sûr, il a toujours existé des majorités municipales composites avec des hommes et des femmes appartenant à différentes formations politiques pouvant ne pas présenter de listes communes pour les sénatoriales. Mais aujourd'hui le phénomène est encore renforcé avec, bien souvent, des compositions de listes faisant la part belle aux investissements « citoyens » et bien moins « partisans ». Aussi, par exemple, disposer de 23 élus municipaux dans un groupe « socialiste et apparentés » induit encore moins aujourd'hui qu'hier une unité de vote lors des sénatoriales. Une remarque similaire, même si elle porte moins à conséquence compte tenu de leur poids dans les collèges électoraux, doit être apportée en ce qui concerne les élus régionaux et départementaux.

Cette désaffiliation partisane des élus territoriaux rend les campagnes, et les additions, plus complexes qu'auparavant. Mais elle autorise également des espoirs et des surprises parfois étonnantes. Si les élections sénatoriales sont moins susceptibles d'être marquées par le contexte politique national du moment, nombreux sont les exemples dans le passé à montrer que les élus locaux sont sensibles, naturellement, à des évolutions de fond touchant leurs concitoyens. Chacun se souvient à cet égard de 2011 lorsque la gauche remporta la majorité au Sénat, profitant à l'évidence de ses bons résultats aux élections locales des années précédentes mais également du contexte de fronde de nombre d'élus locaux contre les restrictions budgétaires – déjà – mises en œuvre sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Ultime remarque avant de nous pencher sur les enjeux pour chacune des familles politiques et groupes parlementaires sénatoriaux (ce qui n'est pas forcément la même chose) : pour une écrasante majorité, le corps électoral issu des dernières élections municipales sera évidemment le même pour le renouvellement de 2029, comme d'ordinaire. Mais, plus incongru, si comme cela est possible les prochaines échéances municipales devaient se tenir en 2033 et non en 2032 en raison de l'élection présidentielle du printemps, alors c'est bien ce même corps électoral qui procédera au renouvellement sénatorial de septembre... 2032. À moins que ces municipales se tiennent en juin 2032, à peine seulement un mois après l'élection reine de la V^e de la République. Après tout, ce fut bien ce qui se passa en juin 1995⁵. Mais ne s'étaient pas alors tenues des élections législatives à la suite d'une dissolution post-élection présidentielle... Il y a fort à parier que ce sera bel et bien le cas à l'issue de celle de l'année prochaine. Pourrait être envisagé alors un décalage d'une année de l'élection sénatoriale de 2032... Mais n'anticipons pas.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Les enjeux pour chaque famille politique et groupe parlementaire sénatorial

Les Républicains, ou comment éviter le coup de bambou du RN

À l'évidence, la situation est loin d'être désespérée pour le parti de Bruno Retailleau. D'abord car, comme cela a été relevé dans différentes notes⁶, les Républicains, et leurs alliés DVD, sont certes sous la pression du Rassemblement national dans un certain nombre de départements mais ils ont par ailleurs remporté plusieurs communes dans quelques-uns des départements concernés par le renouvellement de septembre prochain.

Pour Les Républicains, l'enjeu est assez simple : demeurer l'épine dorsale de la majorité sénatoriale. On ne voit pas d'ailleurs comment il pourrait en être autrement. Les difficultés sont moins d'atteindre cet objectif que de gérer les conséquences d'une éventuelle création d'un nouveau groupe parlementaire, voire plusieurs, à leur droite.

Compte tenu de la composition des corps électoraux, il est possible que les sénateurs LR sortants parviennent, dans leur immense majorité, à garder leurs sièges. Et ce d'autant plus que les dernières élections départementales leur ont permis de conserver la plupart des départements détenus. Le poids du président d'un Conseil départemental auprès des maires des petites communes est toujours traditionnellement central à l'occasion des sénatoriales. Il n'est pas rare, sinon courant, que des présidents de Conseil départemental deviennent des sénateurs de leur département d'origine. Bien sûr, et cela était déjà le cas lors du dernier renouvellement sénatorial, des maires de plus ou moins grandes villes ont rejoint le parti d'Édouard Philippe, Horizons, qui peut être tenté de laisser faire ses soutiens locaux : soutenir des sortants LR, faire des listes d'union afin d'obtenir un siège ou au contraire, par souci d'efficacité, promouvoir des candidatures séparées. Les conditions locales, les amitiés ou détestations, les ambitions contrariées ou non, joueront évidemment pour beaucoup dans la capacité des différentes familles politiques de la droite et du centre à s'entendre.

L'enjeu pour Les Républicains est donc moins lié à leur relatif affaissement électoral qu'à leur capacité à maintenir, nationalement et localement, une stratégie d'union afin d'éviter les dispersions des voix. Il s'agira donc tout à la fois de favoriser les listes d'union le plus largement possible et d'éviter que des candidatures dissidentes (suite à des décisions de ne pas se représenter de la part de sénateurs sortants ou bien, à l'inverse, du choix de titulaires de se représenter en dépit des choix nationaux ou départementaux) ne viennent disperser les voix attendues⁷. Ce risque de l'éparpillement électoral concerne d'ailleurs l'ensemble des formations politiques tant la dissidence est la marque de fabrique des sénatoriales et tant celle-ci est aisée à mettre en œuvre. À ce stade, il convient également de prendre garde à l'attitude de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) qui demeure une force politique qui compte dans cette élection

tant cette formation a su conserver un nombre suffisamment important d'élus, pour pouvoir peser seule à certains endroits ou être un partenaire essentiel pour LR. D'autant plus que la présence sur une même liste n'induit pas l'appartenance à un même groupe parlementaire une fois l'élection passée.

À l'évidence, les LR peuvent être en difficulté dans quelques départements où les pertes lors des dernières municipales ont été significatives. Dans les Alpes-Maritimes avec Nice, Cagnes-sur-Mer ou Menton remportées par le RN et/ou l'UDR, il n'y aura pas 5 sénatrices et sénateurs LR comme en 2020. De combien sera la perte ? Déjà, des réalignements de sénateurs sortants ont pu être observés. Qu'en sera-t-il dans les départements voisins des Bouches-du-Rhône et du Var où, là aussi, le RN et ses alliés ont conquis quelques communes de plus de 10 000 habitants (Tarascon et Rognac dans le premier, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var ou La Seyne-sur-Mer dans le second) ? Mais également dans le Tarn-et-Garonne, où Moissac fut conservée par le RN et Montauban officiellement tombée dans l'escarcelle de son allié ciottiste et où la dernière élection du président du Conseil départemental s'est soldée par la victoire d'un président DVD encadré par des vice-présidents de gauche... *A contrario*, par exemple dans le Finistère où, après le Conseil départemental, les communes de Brest et du Relecq-Kerhuon sont tombées, les LR peuvent espérer remporter un siège, de même que dans les Côtes-d'Armor avec les pertes pour la gauche de Lamballe, Saint-Brieuc et Plérin.

Le « bloc central » ou le devenir des petits partis

Les représentants du bloc central au Sénat sont répartis dans différents groupes parlementaires : RDPI, Union centriste, LIRT mais aussi RDSE. Cet éclatement est certes le fruit de l'histoire (RDSE est le plus ancien groupe parlementaire du Sénat) mais également le résultat de stratégies individuelles refusant des rapprochements de groupes aux histoires différentes afin de permettre à des singularités de perdurer et de conserver une certaine représentativité ou l'accès à des postes à responsabilité.

Le **groupe RDPI**, présidé par l'un des tout premiers soutiens du président de la République, François Patriat, sénateur de Côte-d'Or, est clairement sous pression. D'abord car 11 de ses 19 sénateurs sont renouvelables : 1 chez les Français de l'étranger, 1 en Polynésie Française, 1 à Wallis-et-Futuna, 2 en Guyane, 1 dans le Haut-Rhin, 1 dans le Finistère, 1 dans la Drôme, 1 dans l'Eure, 1 dans l'Yonne et un dernier en Côte-d'Or. Quant aux 8 non renouvelables, 5 sont ultramarins (2 en Guadeloupe, 1 à la Réunion, 1 à Mayotte et 1 en Martinique). Plus que jamais, le poids des sénateurs issus des outre-mers risque de se renforcer dans ce petit groupe parlementaire. On relèvera d'ailleurs que le Premier ministre a annoncé ne pas se représenter, ainsi que l'a fait un des piliers du

groupe, Patricia Schillinger, dans le Haut-Rhin. Y aura-t-il d'autres annonces de ce type dans le groupe et, si oui, ces départs auront-ils des conséquences sur les résultats électoraux ou par la suite sur l'adhésion au groupe ? Nonobstant donc les résultats électoraux, la capacité à maintenir le lien avec les représentants des outremer sera cruciale pour la poursuite de l'existence du groupe parlementaire.

Le **groupe LIRT**, présidé par Claude Malhuret et qui rassemble certains des soutiens d'Édouard Philippe au Sénat, est singulièrement moins sous pression puisque seuls 6 de ses 20 sortants sont soumis à réélection : dans la Haute-Garonne, en Corrèze, en Aveyron, dans l'Aube, dans l'Aisne (seul département où le RN a perdu une commune, Villers-Cotterêts, au profit d'une liste DVC) et enfin dans l'Allier où le président sortant et ancien maire de Vichy remet son mandat en jeu. On relèvera que, dans le Finistère, le nouveau président du département comme le maire de Brest ont chaleureusement accueilli l'ancien Premier ministre – il n'est donc pas impossible de voir le parti Horizons tirer son épingle du jeu en septembre prochain – et qu'en Haute-Savoie, c'est bien un proche d'Édouard Philippe qui a conquis la commune d'Annemasse, même si les deux sénateurs sortants appartiennent au groupe Les Républicains. La capacité d'attractivité du maire du Havre et la plasticité politique du groupe peuvent lui permettre d'envisager le gain de quelques unités. Peut-être plus encore s'il advenait que le groupe RDPI ne parvienne pas à se maintenir....

Le **groupe RDSE** est l'héritier direct du groupe historique « Gauche démocratique » constitué à la fin du XIX^e siècle en 1892. C'est dire à quel point il est partie prenante de l'histoire de la Chambre haute. Depuis plusieurs mandatures, la majorité de ses membres se situent plutôt à gauche, issus des héritiers du Parti radical ou DVG, voire PS. La moitié de ses membres sont renouvelables en septembre prochain : 1 chez les Français de l'étranger, 1 dans le Var, 1 dans le Rhône, 2 dans l'Hérault, 1 en Gironde, 1 dans les Bouches-du-Rhône et enfin 1 dans les Alpes-de-Haute-Provence. La capacité de résilience de ce groupe, démontrée tout au long de ces dernières décennies, laisse à penser qu'une fois de plus il devrait survivre à ce prochain renouvellement. Toutefois, on ne peut exclure que, dans le cadre d'un grand *mercato* à l'automne prochain, ou bien aux lendemains de la prochaine élection présidentielle, ce groupe voit son existence menacée ou, à l'inverse, voit ses effectifs grossir de nouveau en étant le réceptacle de départ de sénateurs d'autres groupes, ou de la disparition de certains d'entre eux.

Enfin, le **groupe Union centriste** (UC) est celui qui a connu toutes ces dernières années la progression quantitative la plus importante. Sans aucun doute grâce à la *maestria* de son président, Hervé Marseille, l'ancien premier magistrat de Meudon, mais également en raison de la désagrégation de la structuration partisane nationale qui a ouvert des espaces aux parlementaires qui, tout en souhaitant demeurer dans la majorité sénatoriale, ne voulaient pour autant pas être

rattachés à un groupe farouchement opposé au nouveau président de la République. Une situation *a priori* cornélienne mais permettant de faire se conjuguer des logiques au premier abord opposées. Ces dernières années, le groupe UC est en quelque sorte redevenu ce groupe pivot qu'il fut au sein du Sénat avant la création de l'UMP qui avait vu nombre de ses sénateurs rejoindre le nouveau groupe UMP au Sénat (29 sur 54). Plusieurs sénateurs UC sont aujourd'hui membres de l'UDI, certains des centristes et quelques autres enfin du parti d'Édouard Philippe. Les frontières partisans ne recoupent à l'évidence pas les frontières sénatoriales. Sur les 59 sénateurs composant ce groupe, plus de la moitié (28) sont renouvelables : 1 chez les Français de l'étranger, 1 en Polynésie Française, 1 dans l'Yonne, 1 dans les Vosges, 1 en Vendée, 1 dans le Tarn-et-Garonne, 2 dans le Tarn, 1 dans la Somme, 3 en Seine-Maritime, 1 en Haute-Savoie, 1 dans le Bas-Rhin, 1 en Ille-et-Vilaine, 1 en Gironde, 1 dans le Finistère, 1 dans l'Eure, 2 dans le Doubs, 1 en Côte-d'Or, 1 en Haute-Corse, 1 en Charente, 1 dans le Cantal, 1 dans le Calvados, 1 dans l'Aube et enfin 1 dans les Hautes-Alpes.

Le Nouveau Front populaire sans LFI ?

Lors de notre précédente note sur les élections sénatoriales de 2023, nous avons intitulé ce paragraphe concernant les forces politique de gauche « La Nupes sans LFI ? ». L'interrogation, au-delà du changement de nom de la coalition électorale pour les législatives, demeure plus que jamais d'actualité. Plus que jamais car d'abord nous serons évidemment à quelques encablures de l'élection présidentielle qui est au cœur – à tort ou à raison – des interrogations stratégiques (tactiques ?) de l'ensemble des acteurs de la gauche ; ensuite car ces derniers mois ont été marqués par des désaccords de fond et de positionnement politique entre chacun de ces partis politiques et en leur sein, notamment sur la question budgétaire ; enfin car les échéances municipales ont laissé des traces profondes. En effet, si le bilan comptable de La France insoumise n'est pas aussi fantastique que ses responsables le disent, il n'en demeure pas moins réel dans certains départements mais surtout bien concrets dans nombre de communes où elle a obtenu des sièges dans certains conseils municipaux. Sans doute insuffisamment pour faire pencher la balance, mais suffisamment pour parfois semer le trouble. D'autant plus que, comme cela a été relevé, le Parti socialiste a perdu nombre de plumes dans les petites et moyennes villes⁸. Certes, il en a conquis un certain nombre mais à la fin des comptes le bilan est négatif avec des pertes pas uniquement symboliques mais bien concrètes dans quelques départements renouvelables. Ces pertes s'ajoutent d'ailleurs à l'impossibilité lors des dernières départementales de 2021 d'effacer les nombreuses pertes de 2015.

Le **groupe Socialiste, écologiste et républicain**, présidé par Patrick Kanner, se doit de demeurer le second groupe de la Haute Assemblée alors même que celui d'Hervé Marseille le talonne, faisant

figure de valeur refuge pour nombre d'élus souhaitant conserver une certaine autonomie vis-à-vis des Républicains. Si, lors du renouvellement précédent, l'objectif fut atteint, il apparaît cette fois-ci plus difficile, mais loin d'être impossible, à atteindre.

Tout d'abord car dans un certain nombre de départements renouvelables, les pertes ont été sèches, ne serait-ce que dans les villes de plus de 10 000 habitants. Ainsi du Finistère donc, où les socialistes avaient déjà perdu un siège en 2020, et où ils ont perdu le département, puis Brest et le Relecq-Kerhuon. Le siège dans le Gard ne sera pas non plus si simple à conserver même si, à ce stade, le Conseil départemental demeure dans son escarcelle et que la gauche, sous la bannière communiste, est parvenue à conquérir Nîmes. Mais des communes comme Vauvert ou Bagnols-sur-Cèze (anciennement socialiste) sont passées dans les mains du Rassemblement national. Dans les Bouches-du-Rhône, les pertes d'Istres, de Fos-sur-Mer ou de Saint-Martin-de-Crau limitent les espoirs de reconquête d'un siège sans mettre évidemment en risque celui conservé en 2020, grâce à la réélection de Benoît Payan. Dans le Rhône, le PS a là aussi perdu quelques plumes, notamment Vaulx-en-Velin. Dans le Vaucluse, la perte d'Avignon, entre autres, risque de jouer des tours au sénateur sortant nouvellement élu en 2020. En Haute-Vienne, où le PS n'est pas parvenu à reconquérir Limoges, en 2020, le second sénateur socialiste n'avait été élu au second tour qu'avec 28 voix d'avance sur le candidat des Républicains. Il n'est pas certain qu'une telle performance soit réitérée. À l'inverse, dans la Somme, les conquêtes d'Amiens et d'Abbeville vont conforter la liste que conduira le sénateur sortant Rémi Cardon. Il n'est toutefois pas évident que cela suffise à faire élire un second sénateur de gauche dans un département qui en compte trois. Dans le Gers, il n'est pas impossible de récupérer un siège puisque le candidat DVD ne l'avait emporté que de 24 voix sur le sortant du PRG en 2020. Dans la Creuse, le score en 2020 pour l'élection du second sénateur avait été serré puisqu'elle ne s'était jouée qu'à 12 voix sur 480. Il conviendra aussi de surveiller la Charente-Maritime où Mickael Weber avait été élu en devançant une liste DVG de plus de 120 voix (7 points) suite à la conquête de la ville de La Rochelle par Olivier Falorni, qui siégeait comme apparenté au MoDem à l'Assemblée nationale. Au final, sur les 65 sénateurs membres du groupe socialiste, 32 sont renouvelables.

Pour les socialistes, la question des listes d'union, et de leur périmètre, sera d'autant plus cardinale et difficile à trancher dans les départements où des sortants ne se représenteront pas. Il y aura à l'évidence des discussions serrées, dans chacun des départements, avec les alliés communistes et écologistes. D'autant que ces derniers ont souffert des dernières municipales et que, dans certains départements, l'apport de quelques voix peut s'avérer essentiel. Sans compte qu'un nouvel acteur va venir inévitablement perturber le jeu : Place publique. Si ce scénario est probable, il faut aussi constater que, dans nombre de communes conservées par les socialistes ou les communistes, les listes d'union ont permis aux Écologistes d'avoir plus d'élus qu'en 2020. Ces élus municipaux ne

compenseront sûrement pas toutes les pertes mais pourraient amortir le choc.

Le **groupe Communiste** ne voit, quant à lui, pas l'existence de son groupe interrogée puisque seuls 4 de ses 18 sortants sont renouvelables : 1 en Seine-Maritime, 1 en Dordogne, 1 dans les Côtes-d'Armor et le dernier dans les Bouches-du-Rhône. Dans ce dernier département, relevons que le Parti communiste a conquis dans des conditions particulières la ville d'Aubagne. L'enjeu dans ce département sera bien de combler les pertes de certaines communes pour la gauche et le maintien, ou non, de l'équilibre qui avait été trouvé entre les forces de gauche lors des sénatoriales de 2020 : en première position le PCF, suivi du PS et d'EE-LV. Dans les Côtes-d'Armor, les dernières municipales ont fragilisé le PC, avec la perte de Lamballe, et la gauche plus largement, avec la défaite à Saint-Brieuc du maire Place publique, mais également à Plérin. Plus que jamais, l'union sera indispensable dans ce département pour espérer sauver les deux sièges. En Dordogne, la candidate communiste ne l'avait remporté (au scrutin majoritaire) qu'avec 27 voix d'avance sur le candidat MoDem au second tour. La bataille y sera donc de nouveau sans aucun doute serrée, d'autant plus que la gauche y a perdu Périgueux reconquise par Les Républicains. Enfin, en Seine-Maritime, le PCF a maintenu ses positions dans les communes de plus de 10 000 habitants et devrait donc pouvoir affronter cette élection sereinement.

La situation est beaucoup plus tendue pour le **groupe des Écologistes**. En effet, 7 de ses 16 sénateurs sont renouvelables : 1 chez les Français de l'étranger, 1 dans le Bas-Rhin, 1 en Ile-et-Vilaine, 1 en Gironde, 2 dans le Rhône et la Métropole de Lyon et, enfin, dans les Bouches-du-Rhône. Plusieurs d'entre eux sont objectivement en danger : en Gironde suite à la perte de Bordeaux et de Bègles, dans le Bas-Rhin suite à la défaite à Strasbourg, et sans doute même l'un des deux dans le Rhône, en dépit de la *remontada* lyonnaise. Quant au siège breton, il est probable qu'il puisse être conservé même si le sortant risque de ne pas se représenter. En effet, dans le cadre des dernières municipales, les écologistes ont su profiter d'un rapport de force favorable avec la maire socialiste sortante de Rennes pour conforter leurs positions. Pour mémoire, ce siège avait d'ailleurs été conquis sur le PS qui n'avait pu conserver qu'un seul de ses deux sièges. Mais les éventuelles pertes ne sont pas les seuls risques encourus par le groupe des Écologistes. On y compte en effet plusieurs DVG (Akli Mellouli, Grégory Blanc, Ghislaine Senée) qui, avec d'autres sénateurs écologistes en froid avec l'appareil du parti, pourraient être tentés de rejoindre un éventuel groupe Place publique – certains ayant déjà annoncé avoir rejoint le mouvement –, ce qui pourrait finir de mettre en danger l'existence de ce groupe...

Ces sénatoriales marqueront-elles l'arrivée de parlementaires de La France insoumise et du Rassemblement national ?

Au-delà de ce succinct panorama des enjeux pour chacun des groupes parlementaires de la Chambre haute, se pose évidemment l'épineuse question de l'arrivée, ou non, de sénatrices et sénateurs issus de La France insoumise et du Rassemblement national.

Pour **LFI**, on perçoit plus aisément, pour ce renouvellement de 2026, la capacité de nuisance qu'une réelle possibilité d'élection. Le nombre d'élus municipaux obtenus par le mouvement politique de Jean-Luc Mélenchon lui confère à l'évidence une possibilité sans commune mesure bien supérieure à celle des années précédentes. D'évidence, il pourra notamment jouer sa partie dans le département du Rhône dans lequel il a conquis les communes de Vaulx-en-Velin et de Vénissieux. Mais sans alliance, il y a peu de chances d'obtenir un siège. Il s'agit donc bien d'être en mesure de faire ces alliances. Une fois encore, comme au soir du premier tour des élections municipales, la pression sera sur les socialistes, les communistes et peut-être surtout sur les écologistes.

À l'inverse, le **Rassemblement national** et son allié UDR vont à l'évidence conquérir des sièges. La question est de savoir combien et la répartition des gains entre les deux forces alliées. Évidemment, plus le score dépassera les 10 sénateurs, plus la tentation pour l'UDR de créer un groupe passerelle capable d'accueillir en son sein des élus issus du groupe LR sera forte. Allié certes mais autonome, tel est bien l'enjeu pour la formation politique ciottiste. Les bonnes performances de ces deux formations politiques – même moindres qu'elles pouvaient l'espérer – lors des dernières municipales dans des départements renouvelables vont faciliter la tâche. C'est bien sûr le cas dans les Alpes-Maritimes, le Var ou le Vaucluse. Mais cela l'est également dans le Tarn-et-Garonne. Il conviendra également de surveiller la Sarthe et l'Hérault où, si les gains sont moins massifs, ils existent toutefois (à La Flèche et Agde) et peuvent constituer une bonne base de départ pour une liste conquérante. De même que dans le Gard, les victoires de Vauvert et de Bagnols-sur-Cèze, qui viennent s'ajouter à celle de Beaucaire, peuvent ouvrir quelques perspectives. Sans oublier ce que nous écrivions plus haut en rappelant l'exemple seine-et-marnais : la possibilité d'une vague « sous-marine » au sein des maires et élus des petites communes de moins de 10 000 habitants⁹.

Conclusion

Les sénatoriales, croisées avec les élections des présidents des intercommunalités, offriront une photographie assez précise de l'état électoral du pays. En effet, elles donneront des indications

quant à la coloration politique du pays pour les communes où, on le sait, l'étiquetage n'existe pas, tant la réalité municipale de nombre de communes dans notre pays est bien de parvenir à déposer une liste complète.

En définitive, ces élections sénatoriales de septembre 2026 ne vont assurément pas modifier profondément la structuration parlementaire de la Chambre haute. Mais des évolutions éventuellement significatives voire révolutionnaires ne sont pas à exclure. Le groupe Socialiste peut perdre sa deuxième place au profit d'un groupe centriste élargi qui peut se renforcer ; le groupe Écologiste peut une fois de plus disparaître ; le groupe RDPI est lui aussi menacé d'extinction ; *a contrario* un groupe Place publique pourrait surgir ; enfin, surtout peut-être un ou plusieurs groupes issus de l'alliance entre le RN et l'UDR pourraient voir le jour avec une éventuelle pression sur certains membres du groupe LR, apparentés ou non. Une ultime remarque pour conclure : la structuration des groupes sénatoriaux à l'automne 2026 ne sera peut-être que provisoire et pourrait bien connaître des évolutions profondes si d'aventure la candidate ou le candidat du Rassemblement national venait à emporter l'élection présidentielle au printemps prochain...

1. Pour prendre un terme neutre entre une vision négative parlant d'« inversion » et une autre positive évoquant un « rétablissement ».
2. Émeric Bréhier et Sébastien Roy, *Des élections sénatoriales stratégiques*, Fondation Jean-Jaurès, 28 août 2023.
3. Comme quoi des parlementaires élus grâce à des modes de scrutin différents peuvent fort bien cohabiter dans une même Chambre sans que cela n'induisse une légitimité plus forte de certains par rapport à d'autres...
4. Gilles Finchelstein, *Bonheur local, malheur national*, Fondation Jean-Jaurès, 9 mars 2026.
5. Les municipales de 1995 se tinrent en effet les 11 et 18 juin, soit à peine plus d'un mois après le second tour de l'élection présidentielle.
6. Émeric Bréhier et Sébastien Roy, *Municipales : des gagnants, des perdants et des enseignements locaux*, Fondation Jean-Jaurès, 8 avril 2026 ; Ivan Glita et Achille Warnant, *Municipales 2026 : vers qui s'est (vraiment) tournée la France des villes moyennes ?*, Fondation Jean-Jaurès, 23 avril 2026.
7. Relevons ici que la dissidence, notamment dans les départements élisant les sénateurs à la proportionnelle, est parfois mise en œuvre afin de permettre la réélection de deux sénateurs, plutôt que d'assurer celle d'une sénatrice. Contourner la règle de la parité n'est pas rare aux sénatoriales et est singulièrement simple à mettre en œuvre. Mais cette tactique, somme toute malheureusement « classique », peut, si la répartition des voix des grands électeurs entre deux listes issues du même courant politique n'est pas menée avec *maestria*, conduire à des déceptions de taille pour la famille politique concernée. Nombreux sont les exemples dans l'histoire politique des départements où de telles manœuvres « subtiles » ont permis l'élection de candidats dont peu pensaient qu'ils pouvaient réussir dans leur stratégie de conquête électorale.
8. Émeric Bréhier et Sébastien Roy, *Municipales : des gagnants, des perdants et des enseignements locaux*, Fondation Jean-Jaurès, 8 avril 2026 ; Ivan Glita et Achille Warnant, *Municipales 2026 : vers qui s'est (vraiment) tournée la France des villes moyennes ?*, Fondation Jean-Jaurès, 23 avril 2026.
9. Gilles Finchelstein, *Bonheur local, malheur national*, Fondation Jean-Jaurès, 9 mars 2026.